

Fiche de données de sécurité

Fiche de données de sécurité selon le règlement (CE) n° 1907/2006

Nom du produit: **948 22 durcisseur pour 1006 26**
0,05 LCode du produit : **SB48-0220 0052**

Date d'impression : 05.03.2016

Révisée le : 19.01.2016

Page 1 / 16

N° de version 15

FR FR 0000000003

1

01 Section 1: Identification de la substance / préparation et de la société / entreprise**1.1. Identificateur de produit**948 22 durcisseur pour 1006 26
0,05 L
SB48-0220 0052
50223508**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Utilisation appropriée**
Peintures carrosserie**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**BASF Coatings GmbH
Postfach 6123
48136 Muenster
Deutschland**Adresse E-Mail:**

Product-Safety-Coatings@basf.com

Service d'information à contacter:

+49/2501/143688

1.4. Numéro d'appel d'urgence

+49/2501/143227

N° de tél. d'urgence ORFILA

33 1 45 42 59 59

02 Section 2: Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange**Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

- Flam. Liq. 2, H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
- Org. Perox. D, H242 Risque d'incendie en cas d'échauffement.
- Skin Corr./Irrit. 1B, H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
- Eye Dam./Irrit. 1, H318 Provoque des lésions oculaires graves.
- STOT SE 3, H335 Peut irriter les voies respiratoires.
- STOT SE 3, H336 Peut provoquer somnolence et des vertiges.

Fiche de données de sécurité

Fiche de données de sécurité selon le règlement (CE) n° 1907/2006

Nom du produit: **948 22 durcisseur pour 1006 26**
0,05 LCode du produit : **SB48-0220 0052**

Date d'impression : 05.03.2016

Révisée le : 19.01.2016

Page 2 / 16

N° de version 15

FR FR 0000000003

2

2.2. Éléments d'étiquetageConformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Pictogramme de danger:



Mention d'avertissement:

Danger

Mentions de danger:

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H242 Risque d'incendie en cas d'échauffement.
H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H336 Peut provoquer somnolence et des vertiges.

Conseil de Prudence (Prévention):

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Conseils de Prudence (Intervention):

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Conseils de Prudence (Stockage):

P403 + P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Conseil de Prudence (Élimination):

P501 Faire Éliminer le contenu/récipient dans un point de collecte des déchets spéciaux ou dangereux.

Composante(s) déterminant le danger pour l'étiquetage:

acétate d'éthyle

peroxyde de cyclohexanone

Fiche de données de sécurité

Fiche de données de sécurité selon le règlement (CE) n° 1907/2006

Nom du produit: **948 22 durcisseur pour 1006 26**
0,05 LCode du produit : **SB48-0220 0052**

Date d'impression : 05.03.2016

Révisée le : 19.01.2016

Page 3 / 16

N° de version 15

FR FR 0000000003

3

2.3. Autres dangers

Si cela est pertinent, des informations sont données dans cette section sur d'autres dangers qui ne donnent pas lieu à classification mais qui peuvent contribuer au danger global de la substance ou du mélange.

03 Section 3: Composition / informations sur les composants**3.1. Substances**

non applicable

3.2. Mélanges

Caractérisation chimique

peroxyde organique, solvant organique

Composants dangereuxconformément au règlement (CE) n° 1272/2008

N° CAS	N° CE	N° d'enregistrement	N° INDEX
% (poids)			
Classe, Catégorie, Mention de danger			
acétate d'éthyle			
141-78-6	205-500-4	01-2119475103-46-XXXX	607-022-00-5
30,0 - < 50,0			
Flam. Liq. 2, H225			
Eye Dam./Irrit. 2, H319			
STOT SE 3, H336			
diacétone-alcool			
123-42-2	204-626-7		603-016-00-1
25,0 - < 30,0			
Flam. Liq. 3, H226			
Eye Dam./Irrit. 2, H319			
peroxyde de cyclohexanone			
12262-58-7	235-527-7		617-010-00-1
12,5 - < 15,0			
Org. Perox. A, H240			
Acute Tox. 4, H302			
Skin Corr./Irrit. 1B, H314			
STOT SE 3, H335			

Pour les classifications mentionnées dans cette section par un texte incomplet, se référer au texte intégral dans la section 16.

Fiche de données de sécurité

Fiche de données de sécurité selon le règlement (CE) n° 1907/2006

Nom du produit: **948 22 durcisseur pour 1006 26**
0,05 LCode du produit : **SB48-0220 0052**

Date d'impression : 05.03.2016

Révisée le : 19.01.2016

Page 4 / 16

N° de version 15

FR FR 0000000003

4

04 Section 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours**

En cas de doute, ou si les symptômes persistent, faire appel à un médecin. NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

Après inhalation

Evacuer la personne hors de la zone de danger. La garder au chaud et au repos. Si la respiration est irrégulière ou arrêtée, pratiquer la respiration artificielle. Si la personne est inconsciente, la placer en position de récupération. Faire appel à un médecin.

Après contact avec la peau

Enlever les vêtements contaminés. Laver soigneusement la peau à l'eau et au savon, rincer abondamment. NE PAS utiliser de solvants ni de diluants.

Après contact avec les yeux

Retirer les lentilles de contact. Rincer abondamment avec une solution tampon ou à l'eau claire et propre; consulter aussitôt un ophtalmologiste.

Après ingestion

Consulter immédiatement un médecin. Garder la personne au repos. Ne pas faire vomir.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Les principaux symptômes et effets connus sont décrits dans l'étiquette (voir section 2) et/ou en section 11.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas de données disponibles.

05 Section 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction recommandés

La projection de poudres d'extinction, de mousse ou d'eau doit être opérée à une distance fiable. Dans tous les cas, refroidir à l'eau en deçà de la température de décomposition. Empêcher les cendres et les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

Moyens d'extinction contre-indiqués pour des raisons de sécurité

Fiche de données de sécurité

Fiche de données de sécurité selon le règlement (CE) n° 1907/2006

Nom du produit: **948 22 durcisseur pour 1006 26**
0,05 LCode du produit : **SB48-0220 0052**

Date d'impression : 05.03.2016

Révisée le : 19.01.2016

Page 5 / 16

N° de version 15

FR FR 0000000003

5

Eau en jet

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Un incendie produira une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques sérieux pour la santé.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement particulier de protection

Porter un appareil respiratoire autonome pour pénétrer dans les locaux enfumés.

Indications complémentaires

Refroidir à l'eau les emballages fermés exposés au feu.

06 Section 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Des conseils sur la manipulation du produit se trouvent en section 7 et 8 de cette fiche de données de sécurité.

Éliminer les sources d'ignition et bien ventiler les locaux. Ne pas respirer les vapeurs.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau. Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Recueillir la pâte au moyen d'une spatule en plastique (cf. section 7). Les éventuels liquides surnageants doivent être préalablement liés en utilisant un matériau absorbant non combustible tel que vermiculite ou perlite.

6.4. Référence à d'autres sections

Les informations concernant les contrôles de l'exposition/la protection individuelle et les considérations relatives à l'élimination se trouvent en section 8 et 13.

07 Section 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Fiche de données de sécurité

Fiche de données de sécurité selon le règlement (CE) n° 1907/2006

Nom du produit: **948 22 durcisseur pour 1006 26**
0,05 LCode du produit : **SB48-0220 0052**

Date d'impression : 05.03.2016

Révisée le : 19.01.2016

Page 6 / 16

N° de version 15

FR FR 0000000003

6

Précautions à prendre lors de la manipulation

Empêcher la création de concentrations inflammables ou explosives dans l'air et éviter les concentrations de vapeur supérieures aux valeurs limites au poste de travail.

Éviter l'inhalation des poussières de ponçage.

Le produit peut se charger électrostatiquement : mettre toujours à la terre lors des transvasements. Il est conseillé aux ouvriers de porter des chaussures et des vêtements antistatiques.

Lorsque le personnel doit opérer en cabine, que ce soit pour pistoler ou non, la ventilation risque d'être insuffisante pour maîtriser dans tous les cas les particules et les vapeurs de solvants. Il est alors conseillé que le personnel porte des masques avec apport d'air comprimé durant les opérations de pistolage, et ce jusqu'à ce que la concentration en particules et en vapeurs de solvants soit tombée en dessous des limites d'exposition.

Utiliser le produit seulement dans des locaux dépourvus de toute flamme nue ou autres sources d'ignition et ne pas utiliser d'outils pouvant provoquer des étincelles. Éviter le contact avec les yeux et la peau. Il est interdit de fumer, de manger et de boire dans les locaux où la préparation est utilisée. Observer les mesures de protection individuelles décrites au section 8. Respecter les réglementations de la protection du travail.

Protection contre l'incendie et les explosions

Les vapeurs de solvant sont plus lourdes que l'air. Elles peuvent se répandre le long du sol et former des mélanges explosifs avec l'air.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilitésExigences concernant les locaux et les emballages

Les équipements électriques doivent être protégés contre les explosions conformément aux normes en vigueur. Les emballages doivent être solidement fermés. Ne pas fumer. Interdire l'accès des locaux aux personnes non autorisées. Les emballages entamés doivent être soigneusement refermés.

Ne doit entrer en contact qu'avec des matériaux appropriés tels que le polyéthylène non pigmenté ou l'acier de référence matériau 4571.

Incompatibilité de stockage

Tenir à l'écart des agents réducteurs (tels que amines), des acides, des bases, des composés de métaux lourds (tels que accélérateurs, siccatifs, sels métalliques).

Autres indications concernant les conditions de stockage

Température de stockage : 5 - 25 °C

Fiche de données de sécurité

Fiche de données de sécurité selon le règlement (CE) n° 1907/2006

Nom du produit: **948 22 durcisseur pour 1006 26**
0,05 LCode du produit : **SB48-0220 0052**

Date d'impression : 05.03.2016

Révisée le : 19.01.2016

Page 7 / 16

N° de version 15

FR FR 0000000003

7

Stocker dans les emballages d'origine ou dans des récipients d'un matériau identique à celui d'origine. Observer les précautions indiquées sur l'étiquette. Température maximale de stockage +25°C; tenir à l'écart de toutes sources d'ignition, de chaleur et de la lumière solaire directe.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Des informations détaillées sont données dans les fiches techniques.

08 Section 8: Contrôle de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites au poste de travail**

N° CAS	Valeurs limites	
	ml/m3 (ppm)	mg/m3
diacétone-alcool		
123-42-2 VME	50	240
acétate d'éthyle		
141-78-6 VME	400	1400

8.2. Contrôles de l'exposition**Contrôles techniques appropriés**

Assurer une bonne ventilation. Ceci peut être obtenu par une aspiration locale ou par une ventilation générale des locaux. Si cela est insuffisant pour maintenir les concentrations de polluants sous les valeurs limites au poste de travail, porter un appareil respiratoire approprié et agréé pour cet usage.

Équipement de protection individuelleProtection respiratoire

Lorsque les utilisateurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux valeurs limites au poste de travail, ils doivent porter des masques appropriés et agréés.

En cas de contact avec des aérosols, utiliser un demi-masque de protection respiratoire AlP2.

Protection des mains

Porter des gants de protection.

Exemple de gant approprié : gant de protection contre les substances chimiques, testé selon la norme européenne EN 374, de matériau : p.e. gants caoutchouc butyle

Fiche de données de sécurité

Fiche de données de sécurité selon le règlement (CE) n° 1907/2006

Nom du produit: **948 22 durcisseur pour 1006 26**
0,05 LCode du produit : **SB48-0220 0052**

Date d'impression : 05.03.2016

Révisée le : 19.01.2016

Page 8 / 16

N° de version 15

FR FR 0000000003

8

Épaisseur du matériau: = 0,5 mm

Pour les indications sur le temps de passage, s'adresser aux fabricants de gants.

Les indications reposent sur des informations fournies par les fabricants de gants ou les producteurs de matières premières, ou sur des données tirées de la littérature sur les constituants chimiques du produit.

Toujours vérifier l'adéquation du gant à son utilisation au poste de travail (exemples : résistance mécanique; compatibilité avec le produit, propriétés antistatiques).

Suivre les instructions et les informations du fabricant des gants relatives à l'utilisation, au stockage, à l'entretien et au changement des gants.

Changer les gants dès qu'ils présentent des détériorations ou les premiers signes d'usure. Il est conseillé d'appliquer une protection cutanée préventive (crème protectrice).

Protection des yeux

Requise s'il y a risque de contact avec les yeux.

Utiliser écran facial et lunettes étanches.

Protection corporelle

Porter des vêtements de protection. Vêtements de protection requis : tablier et bottes résistants aux produits chimiques

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Voir section 7 et 12

09 Section 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Aspect : liquide

Couleur : incolore

Odeur : spécifique

pH : NA

Changement d'état physique

Température d'ébullition /

Intervalle de distillation : NA

Fiche de données de sécurité

Fiche de données de sécurité selon le règlement (CE) n° 1907/2006

Nom du produit: **948 22 durcisseur pour 1006 26**
0,05 LCode du produit : **SB48-0220 0052**

Date d'impression : 05.03.2016

Révisée le : 19.01.2016

Page 9 / 16

N° de version 15

FR FR 0000000003

9

Point de fusion /
Intervalle de fusion : DND

Point d'éclair : -004 °C ISO 3679

Température d'auto-inflammation: > 200 °C
solvantsLimite inférieure d'explosion : > 35 g/m³

Limite supérieure d'explosion : DND

Pression de vapeur : DND

Densité : 1,000 g/cm³ à 20°C

Solubilité : non miscible à l'eau

Viscosité : 6,0 mm²/s**9.2. Autres informations**

Temps d'écoulement : <030/3 s à 20°C ISO 2431

10 Section 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage décrites au (voir section 7).

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable, lorsque les prescriptions/recommandations pour le stockage sont respectées.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

10.4. Conditions à éviter

Décomposition à partir de 50°C.

10.5. Matières incompatibles

Agents réducteurs, composés de métaux lourds, acides, bases, impuretés.

Fiche de données de sécurité

Fiche de données de sécurité selon le règlement (CE) n° 1907/2006

Nom du produit: **948 22 durcisseur pour 1006 26**
0,05 LCode du produit : **SB48-0220 0052**

Date d'impression : 05.03.2016

Révisée le : 19.01.2016

Page 10 / 16

N° de version 15

FR FR 0000000003

10

10.6. Produits de décomposition dangereux

Exposée à des températures élevées, la préparation peut dégager des produits de décomposition dangereux, tels que le monoxyde et dioxyde de carbone, fumées, oxydes d'azote. Vapeurs inflammables.

11 Section 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

L'exposition aux vapeurs de solvants contenus dans la préparation au-delà des valeurs limites au poste de travail indiquées peut conduire à des effets néfastes pour la santé tels qu'irritation des muqueuses et du système respiratoire, dommages causés aux reins, au foie et au système nerveux central. Les symptômes se produiront entre autre sous forme de céphalées, étourdissements, vertiges, fatigue, asthénie musculaire, et dans les cas extrêmes, perte de conscience. L'inhalation répétée ou continue de concentrations de solvants supérieures à la valeur limite au poste de travail peut entraîner l'apparition de troubles durables du système nerveux central, tels qu'encéphalopathie toxique chronique, ainsi que modifications du comportement et troubles de la mémoire. Les solvants peuvent, par pénétration percutanée, causer certains des effets mentionnés plus haut. Un contact prolongé ou répété avec le produit nuit au renouvellement naturel du film hydrolipidique de la peau et peut entraîner une dermatite de contact non allergique et/ou une pénétration percutanée.

Toxicité aiguë

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion/irritation cutanée

Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Des projections dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles.

Sensibilisation des voies respiratoires/de la peau

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénéicité sur les cellules germinales

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Fiche de données de sécurité

Fiche de données de sécurité selon le règlement (CE) n° 1907/2006

Nom du produit: **948 22 durcisseur pour 1006 26**
0,05 LCode du produit : **SB48-0220 0052**

Date d'impression : 05.03.2016

Révisée le : 19.01.2016

Page 11 / 16

N° de version 15

FR FR 0000000003

11

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)

Peut irriter les voies respiratoires.

Peut provoquer somnolence et des vertiges.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

12 Section 12: Informations écologiques

Aucun résultat de test n'est disponible pour ce produit.

12.1. Toxicité

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

12.2. Persistance et dégradabilité

DND

12.3. Potentiel de bioaccumulation

DND

12.4. Mobilité dans le sol

DND

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Conformément à l'Annexe XIII du Règlement (CE) n°1907/2006 concernant l'Enregistrement, l'Evaluation, l'Autorisation et les Restrictions des substances chimiques (REACH): Le produit ne contient pas de substance satisfaisant au critère PBT (Persistant/bioaccumulable/toxique) ou au critère vPvB (très Persistant et très bioaccumulable).

Fiche de données de sécurité

Fiche de données de sécurité selon le règlement (CE) n° 1907/2006

Nom du produit: **948 22 durcisseur pour 1006 26**
0,05 LCode du produit : **SB48-0220 0052**

Date d'impression : 05.03.2016

Révisée le : 19.01.2016

Page 12 / 16

N° de version 15

FR FR 0000000003

12

12.6. Autres effets néfastes

Ne pas répandre de produit dans les cours d'eau ou dans les canalisations.

13 Section 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Les prescriptions nationales et locales doivent être respectées.

Produits usagesRecommandations

Se conformer aux réglementations communautaires, nationales et locales concernant l'élimination des déchets industriels. Faire transporter et détruire les déchets par l'exploitant d'une installation agréée. En cas de valorisation thermique, ne pas incinérer d'emballages fermés et n'incinérer que dans une installation agréée pour la catégorie de produits à détruire.

Catalogue européen des déchets

Décision 2000/532/CE de la Commission du 3 mai 2000 :

08 01 11*

Déchets provenant de la fabrication, formulation, distribution et utilisation (FFDU) et du décapage de peintures et vernis;
déchets de peintures ou vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

Les déchets figurant sur la liste et marqués d'un astérisque (*) sont des déchets dangereux au sens de la directive 91/689/CEE relative aux déchets dangereux.

Emballage non nettoyéRecommandations

Les emballages vidés de manière conforme aux réglementations doivent être soumis au recyclage des ferrailles ou au reconditionnement. Les emballages qui n'auraient pas été vidés de manière conforme aux réglementations doivent être éliminés selon la directive 91/689/CEE. Faire transporter et valoriser ces déchets d'emballage par l'exploitant d'une installation agréée. Stocker et mettre à disposition les déchets d'emballage dans des conditions propres à favoriser leur valorisation ultérieure : ne pas mélanger les déchets qui ne peuvent être valorisés selon les mêmes procédés. Valorisation : reconditionnement, recyclage ou valorisation thermique.

14 Section 14: Informations relatives au transport

Fiche de données de sécurité

Fiche de données de sécurité selon le règlement (CE) n° 1907/2006

Nom du produit: **948 22 durcisseur pour 1006 26**
0,05 LCode du produit : **SB48-0220 0052**

Date d'impression : 05.03.2016

Révisée le : 19.01.2016

Page 13 / 16

N° de version 15

FR FR 0000000003

13

14.1. Numéro ONUTransport terrestre (ADR/RID):

3105

Transport maritime (IMDG):

3105

Transport aérien (IATA/ICAO):

3105

Transport fluvial intérieur (ADN):

non évalué

14.2. Nom d'expédition des Nations uniesTransport terrestre (ADR/RID):

PEROXYDE ORGANIQUE DE TYPE D, LIQUIDE (peroxyde de cyclohexanone)

Transport maritime (IMDG):

ORGANIC PEROXIDE TYPE D, LIQUID (cyclohexanone peroxide)

Transport aérien (IATA/ICAO):

ORGANIC PEROXIDE TYPE D, LIQUID (cyclohexanone peroxide)

Transport fluvial intérieur (ADN):

non évalué

14.3. Classe(s) de danger pour le transportTransport terrestre (ADR/RID):

5.2

Transport maritime (IMDG):

5.2

Transport aérien (IATA/ICAO):

5.2

Transport fluvial intérieur (ADN):

non évalué

14.4. Groupe d'emballageTransport terrestre (ADR/RID):

non soumis à la réglementation

Transport maritime (IMDG):

non soumis à la réglementation

Fiche de données de sécurité

Fiche de données de sécurité selon le règlement (CE) n° 1907/2006

Nom du produit: **948 22 durcisseur pour 1006 26
0,05 L**Code du produit : **SB48-0220 0052**

Date d'impression : 05.03.2016

Révisée le : 19.01.2016

Page 14 / 16

N° de version 15

FR FR 0000000003

14

Transport aérien (IATA/ICAO):

non soumis à la réglementation

Transport fluvial intérieur (ADN):

non évalué

14.5. Dangers pour l'environnementTransport terrestre (ADR/RID):

aucun(e)

Transport maritime (IMDG):

aucun(e)

Transport fluvial intérieur (ADN):

non évalué

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateurTransport terrestre (ADR/RID):

Code de restriction en tunnel: D

Code danger 539

Transport maritime (IMDG):

N° EMS: F-J, S-R

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

non évalué

15 Section 15: Informations réglementaires**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Données relatives à la directive COV 1999/13/CE** (du produit livré)

Solvants organiques volatils : 64 %

COV : 64 %

Substances CMR volatiles : Néant

Informations sur la Directive DecoPaint (2004/42/CE)

Sous-catégorie conformément à l'annexe IIB : Néant

Valeur limite pour la teneur max. en COV

conformément à l'annexe IIB : Néant

Fiche de données de sécurité

Fiche de données de sécurité selon le règlement (CE) n° 1907/2006

Nom du produit: **948 22 durcisseur pour 1006 26**
0,05 LCode du produit : **SB48-0220 0052**

Date d'impression : 05.03.2016

Révisée le : 19.01.2016

Page 15 / 16

N° de version 15

FR FR 0000000003

15

Réglementations nationalesClasse de danger - eau : 2 (VwVws du 01.08.2005) (Allemagne)TA-Luft 2002 (Allemagne)

Pourcentage classe 1: -

Pourcentage classe 2: 22 %

Pourcentage classe 3: -

Code de la Sécurité Sociale (Art. L 461-1 à L 461-7) (France)

Tableaux des maladies professionnelles n° :

84

Code de la Sécurité Sociale (Art. D 461-1) (France)

Tableaux des maladies à caractère professionnel n° :

A603, A607

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Evaluation de la sécurité chimique non exigée.

16 Section 16: Autres informations

Réservé aux utilisateurs professionnels.

Cette fiche de données de sécurité est conforme à l'annexe II du règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement (UE) n° 453/2010.

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité ne dégagent pas l'utilisateur de son obligation de procéder à une évaluation des risques conformément à la directive 98/24/CE.

Indications relatives aux dangers des composants mentionnés dans le section 2 et 3

Acute Tox.

Toxicité aiguë

Eye Dam./Irrit.

Lésions oculaires graves / irritation oculaire

Flam. Liq.

Liquides Inflammables

Org. Perox.

Peroxydes organiques

STOT SE

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)

Skin Corr./Irrit.

Corrosion/irritation cutanée

Fiche de données de sécurité

Fiche de données de sécurité selon le règlement (CE) n° 1907/2006

Nom du produit: **948 22 durcisseur pour 1006 26**
0,05 LCode du produit : **SB48-0220 0052**

Date d'impression : 05.03.2016

Révisée le : 19.01.2016

Page 16 / 16

N° de version 15

FR FR 0000000003

16

H225

Liquide et vapeurs très inflammables.

H226

Liquide et vapeurs inflammables.

H240

Risque d'explosion en cas d'échauffement.

H302

Nocif en cas d'ingestion.

H314

Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H319

Provoque une sévère irritation des yeux.

H335

Peut irriter les voies respiratoires.

H336

Peut provoquer somnolence et des vertiges.

Pour les systèmes multi-composants, tenir compte des données de sécurité de tous les composants.

Explication des abréviations :

DND données non disponibles**NA** non applicable**VLE** Valeurs limites d'exposition à court terme - France**VME** Valeurs limites de moyenne d'exposition - France

Les données contenues dans cette fiche de données de sécurité reposent sur notre expérience et nos connaissances actuelles; elles décrivent le produit quant aux exigences en matière de sécurité. Les données ne peuvent en aucun cas être considérées comme des spécifications du produit. Ni les spécifications du produit, ni les domaines d'application du produit ne peuvent être déduites des données figurant dans cette fiche de données de sécurité. Il incombe à l'acquéreur de nos produits de s'assurer que tous les droits d'exclusivité et toutes les lois existantes sont observés.